

APPENDICE «BR-3»

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
ET LE DÉBAT RÉFÉRENDATAIRE

EXPOSÉ DE M. A.W. JOHNSON
PRÉSIDENT DE RADIO-CANADA

pour LE COMITÉ PERMANENT DE LA RADIODIFFUSION,
DES FILMS ET DE L'ASSISTANCE AUX ARTS

Novembre 1979

Cela signifie que les émissions de Radio-Canada sont destinées à être diffusées dans les régions du Nord. Le projet de loi vise à renforcer les identités culturelles dans le Nord. L'objectif est de promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord. Pour ce faire, la Société Radio-Canada est en mesure de collaborer avec le ministre des Communications et d'autres organismes. En ce qui concerne l'aspect financier, il est prévu que la Société Radio-Canada pourra bénéficier de subventions du gouvernement fédéral. L'objectif principal est de promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord. Au cours de la prochaine décennie, il est prévu que la Société Radio-Canada pourra bénéficier de subventions du gouvernement fédéral. L'objectif principal est de promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord. L'Assemblée aux Émissions canadiennes, telle qu'elle est décrite dans le projet de loi, vise à promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord. Le Conseil d'administration de Radio-Canada est en mesure de collaborer avec le ministre des Communications et d'autres organismes. En ce qui concerne l'aspect financier, il est prévu que la Société Radio-Canada pourra bénéficier de subventions du gouvernement fédéral. L'objectif principal est de promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord. Nous pouvons créer un service de télévision qui permettra de promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord. L'Assemblée aux Émissions canadiennes, telle qu'elle est décrite dans le projet de loi, vise à promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord. Le Conseil d'administration de Radio-Canada est en mesure de collaborer avec le ministre des Communications et d'autres organismes. En ce qui concerne l'aspect financier, il est prévu que la Société Radio-Canada pourra bénéficier de subventions du gouvernement fédéral. L'objectif principal est de promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord. L'Assemblée aux Émissions canadiennes, telle qu'elle est décrite dans le projet de loi, vise à promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord. Le Conseil d'administration de Radio-Canada est en mesure de collaborer avec le ministre des Communications et d'autres organismes. En ce qui concerne l'aspect financier, il est prévu que la Société Radio-Canada pourra bénéficier de subventions du gouvernement fédéral. L'objectif principal est de promouvoir le développement des arts et de la culture dans les régions du Nord.